



Sensibilisation au traitement du surendettement (STS)

DESCRIPTIF :

Les travailleurs des services sociaux “généralistes” sont de plus en plus confrontés dans leur pratique à des personnes en situation de surendettement. Devant faire face à des situations souvent complexes et urgentes, ils se sentent peu armés et sont à la recherche d’outils et d’informations pratiques leur permettant de pouvoir répondre au mieux aux demandes des usagers en les réorientant au besoin et en sachant quoi entreprendre dans l’attente de cette réorientation.

Cette demande est d’autant plus pertinente qu’on constate en pratique que les services de médiation de dettes en Région bruxelloise sont débordés par le nombre de demandes, fonctionnent avec des listes d’attente et ne peuvent, dès lors, répondre immédiatement à une situation urgente.

OBJECTIFS :

Cette formation a pour objectif de permettre aux assistants sociaux confrontés à des personnes surendettées :

- De disposer d’outils pour analyser objectivement la situation,
- De pouvoir déterminer s’il y a effectivement une situation urgente qui nécessite une intervention rapide voire immédiate de leur part,
- De leur donner le minimum d’outils nécessaires pour faire face efficacement à ces situations d’urgence,
- d’éviter les interventions inutiles, voire dangereuses pour le demandeur.



Sensibilisation au traitement du surendettement (STS)

METHODOLOGIE:

Construite sur un mode interactif, la formation sera répartie en 7 demi-journées. L'étalement des journées de formation a pour but de permettre aux participants d'expérimenter les outils et informations reçues lors de la formation dans leur pratique quotidienne et de revenir ensuite vers les formateurs avec de nouvelles questions pratiques.

JOURNÉE I - JEUDI 5 MARS 2026

DE 9H À 13H : LA DETTE ET SON RECOUVREMENT

La ligne du temps de la dette et le cadre légal dans lequel un créancier peut agir pour obtenir le paiement de sa créance.

Simon VAN DER BRUGGEN, juriste au sein du Service de médiation de dettes du CPAS de Bruxelles

.....

JOURNÉE II - MARDI 10 MARS 2026

DE 9H À 13H : LES SAISIES ET LES CESSIONS

Que faire en cas de saisie ou de cession sur salaire ou de saisie sur un compte bancaire ? Quid en cas de saisie mobilière ? Quels sont les risques ? La protection de la rémunération et des revenus. Les marges de négociation avec les créanciers.

Laura BORGERS, juriste au CAMD

.....

JOURNÉE III - MARDI 17 MARS 2026

DE 9H À 13H : LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

Les grandes lignes de la procédure

Alissa EVERAERTS, juriste au CAMD

.....

JOURNÉE IV - JEUDI 26 MARS 2026

DE 9H À 13H : LES DETTES D'ENERGIE

La fourniture d'énergie dans le marché libéralisé et les problèmes spécifiques liés aux arriérés de gaz, d'électricité et d'eau

Jan WILLEMS, coordinateur du Service de médiation de dettes du CPAS de Bruxelles

.....





Sensibilisation au traitement du surendettement (STS)

JOURNÉE V - MARDI 31 MARS 2026

DE 9H À 13H : DETTES DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Les éléments clés d'un contrat de crédit à la consommation

Anne DEFOSSEZ, directrice du CAMD

JOURNÉE VI - MARDI 21 AVRIL 2026 OU JEUDI 23 AVRIL 2026

DE 9H À 13H : LA CONSTRUCTION DU BUDGET

Outils pratiques et concrets pour se faire rapidement une idée sur les capacités de remboursement d'une personne ? Quelles précautions prendre lorsqu'il s'agit de parler « argent » ? Quelles influences peuvent exercer la culture et le contexte socio-économique dans lesquels évolue une personne ? Quel budget pour quelle dignité humaine ?

Anne-Marie TRIVIER, Denise DOUIN et Nada LADRAA responsables de projets en prévention du surendettement au CAMD

JOURNÉE VII - MARDI 12 MAI 2026

DE 9H À 13H : EXERCICES PRATIQUES SUR TOUTE LA MATIÈRE VUE

Laura BORGERS, juriste au CAMD

INFORMATIONS PRATIQUES :



Chaque mardi ou jeudi du 5 mars au 12 mai 2026 (sauf congés scolaires)



Centre d'Appui
Boulevard du Jubilé 155
1080 Bruxelles



18 personnes maximum



315 EUR comprenant la participation, les pauses-café et le syllabus



Inscription sur le site du Centre d'Appui

